

**LYCÉE CHARLES COËFFIN**

***LIVRET DE L'INTERNE***



LPO CHARLES COËFFIN  
TEL: 0590 38 94 00 - FAX: 0590 38 94 17  
[ce.0711032v@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.0711032v@ac-guadeloupe.fr)

# Le Mot de la Proviseure

Bienvenue à l'internat du lycée Charles Coeffin !

Vous qui habitez soit dans les îles, soit dans les villes éloignées du Lycée, nous sommes heureux de vous proposer cet hébergement.

Vous qui avez simplement choisi l'internat pour bénéficier de conditions de travail propices à une activité plus soutenue et plus intense, nous nous efforcerons de garantir un environnement calme et serein.

Nous serons attentifs à vous offrir les conditions nécessaires à la réussite.

En contrepartie, nous attendons de votre part un respect des conditions de vie édictées dans ce présent document, principalement le respect de tous les membres de la Communauté scolaire et le respect des locaux et des matériels mis à votre disposition.

Dans une confiance mutuelle, les Agents, les Conseillers Principaux D'éducation, les Maîtres d'internat sont là pour vous accompagner vers la réussite.

**Bonne année scolaire à chacun !**

La Proviseure 2

**Charles  
Coeffin**

# LE REGLEMENT DE L'INTERNAT

Le présent règlement vise à permettre que l'internat soit un lieu de vie en communauté où le respect des personnes et des biens doit être privilégié. Seuls les élèves décidés à travailler et à suivre des règles édictées y sont accueillis.

**Tout interne ne respectant pas les règles pourra se voir exclure temporairement ou définitivement de l'internat par la Proviseure.**

Un état des lieux contradictoire sera établi à la rentrée et à la sortie de l'élève. Ce dernier est donc responsable de l'état de sa chambre, des biens mobiliers et immobiliers. Toute dégradation sera systématiquement facturée à la famille.

À l'installation, l'interne reçoit la clé de sa chambre qu'il remet chaque matin en partant en cours. **L'interne ne doit en aucun cas quitter l'internat avec sa clé.** En cas de perte, son parent devra la rembourser dans un délai de 10 jours.

## CONDITIONS D'ADMISSION

- 1** Tout élève-interne doit avoir un correspondant, résidant à Baie-Mahault ou dans les communes limitrophes (Les Abymes, Le Gosier, Petit-Bourg, Le Lamentin, Pointe-à-Pitre).
- 2** Le correspondant s'engage, en signant la fiche internat, à suppléer éventuellement les parents de l'élève, à le prendre en charge en cas de fermeture d'urgence de l'internat, de sanction ou d'exclusion disciplinaire, de maladie ou d'évacuation sanitaire.
- 3** Le parent ou le correspondant accueille l'élève en fin de semaine et pendant les vacances.

## TROUSSEAU DES INTERNES

Tout élève, interne doit disposer d'un trousseau suffisamment complet pour assurer son bien-être et son hygiène de vie. Il se compose de :

- Une literie complète (oreiller, draps, taie d'oreiller...)
- Des serviettes de toilettes
- Un ventilateur
- Un cadenas
- Une lampe de chevet (Facultatif)
- Une alèse
- Un séchoir

***N.B : Pour des raisons de sécurité, les appareils électriques tels que plaques de cuissons, fers à repasser et à souder, chaînes hi-fi, bouilloires, cafetières, climatiseurs mobiles, réfrigérateurs sont interdits.***

## FRAIS D'INTERNAT

Les frais d'internat sont un forfait annuel exigible dès la rentrée. Aucune remise d'ordre ne peut être accordée sauf absence de service imputable à l'établissement, en cas de maladie ou de départ en stage.

## MODES DE PAIEMENT ACCEPTES

- Paiement en ligne (identifiants internet fournis par le service GESTION)
- Chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Charles COEFFIN
- Virement (TRESOR PUBLIC – IBAN FR76 1007 1971 0000 0010 0091 112 – BIC TRPUFRP1)

Merci d'utiliser un libellé explicite pour les virements bancaires **(INTERNAT.NOM.PRENOM)**

**Un départ anticipé de l'internat ne donnera lieu à aucun remboursement**

# LA VIE DE L'INTERNAT

Fermeture de l'internat le samedi à **7h15** et accueil des internes le dimanche entre **18h et 19h**.

Retour des vacances et jours fériés : accueil des internes le lundi matin entre **6h45 et 7h30**. Leurs valises pourront être déposées dans un lieu prévu à cet effet.

***N.B : Les parents n'ont pas accès au parking, au hall ainsi qu'aux chambres sauf cas de force majeure***

Seules les internes ont accès à l'internat et ses équipements.

<u>JOURNEE TYPE</u>		<u>OUVERTURES</u> <u>DU DEPÔT DES VALISES</u>
06h00	Lever	
06h50	Fermeture de l'internat	
06H15 à 07h 15	Petit-déjeuner	11h30
07h30 à 12h 35	Cours	13h30
11h30 à 13h 15	Déjeuner	16h00
12h30 à 13h55	Détente ou étude	17h00
14h00 à 17h 00	Cours	
17h00	Ouverture de l'internat	
17h05 à 17h 50	Temps libre	
17h50 à 18h 10	Douche	
18h15 à 19h 00	Repas	
19 h00 à 21h 15	Étude des Pré-Bac	
21h30	Extinction des feux Pré-Bac	
19h00 à 23h00	Etude Post-Bac	
23h15	Extinction des feux Post Bac*	

## REGLES DE VIE

*Le port du badge est obligatoire le matin au départ de l'internat ainsi qu'au réfectoire ! Il sera exigé dans tous les lieux et espaces du lycée.*

### Les chambres et les espaces communs

Les horaires devront être impérativement respectés. Les douches seront toujours prises en dehors des heures d'études.

**L'hygiène est une priorité**, des gestes simples peuvent y contribuer :

- Tirer la chasse d'eau
- Utiliser les poubelles
- Ne pas manger et stocker de la nourriture dans les chambres

Chaque matin, les lits devront être faits et les chambres rangées. Le mobilier ne devra en aucun cas être déplacé. L'interne utilisera son séchoir pour y suspendre ses vêtements. A cet effet, le lycée se réserve le droit d'ôter tout vêtement laissé sur le balcon.

Tous les internes, filles et garçons, hors de leur chambre, doivent avoir une tenue propre, décente et être chaussés.

Le respect de l'intimité et du travail d'autrui doit être la règle. Afin de ne pas déranger ceux qui travaillent, il faudra veiller à ne pas causer de nuisances sonores.

L'interne s'appliquera :

- À ne pas claquer la porte de sa chambre, ainsi que celles des salles d'étude ;
- À baisser le volume de sa radio de telle sorte qu'elle ne dérange pas les autres
- Après toute activité sportive, l'interne devra ranger soigneusement les équipements utilisés.

Nous faisons appel au civisme de chacun.

**Les chambres sont strictement individuelles.**

De façon générale, tout interne dormant dans une chambre autre que la sienne pourra **être exclu définitivement de l'internat**. Après l'extinction des feux, tout interne déambulant dans les couloirs sera sujet à des sanctions.

***N.B : les personnes étrangères à l'internat ne sont pas autorisées à se rendre dans les chambres.***

***Les chambres doivent être impérativement vidées le week-end et les jours de petites vacances.***

LE LYCEE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE EN CAS D'INCIDENTS (VOLS, DETERIORIATION).

## Étude

L'étude est un moment privilégié qui permet à l'interne de travailler dans le calme et la sérénité.

Les Pré-Bac : exclusivement dans leur salle d'étude

Les Post-Bac :

- ✚ Travail en petit groupe (maximum 2) dans les chambres, porte ouverte
- ✚ Travail collectif dans la salle d'étude Post-Bac.

Pendant les heures d'étude, les déplacements intempestifs ne sont pas autorisés et le silence doit être de rigueur.

## Réfectoire

Les pensionnaires devront considérer l'heure de repas comme un moment de convivialité. Ils ont le loisir de s'installer selon leurs affinités à la table de leur choix au restaurant solaire, dans le respect de la tranquillité d'autrui et de l'environnement.

La desserte des tables doit être totale (plateau, carafe d'eau, etc...). Toute dégradation ou vol de matériel sera immédiatement sanctionné par un renvoi de l'internat et un remboursement.

## **IMPORTANT : SORTIE DU REFECTOIRE DES PLATS CUISINES**

Conformément à la grille de contrôle des normes d'hygiène que tout restaurateur se doit de respecter, la sortie du réfectoire des plats cuisinés est strictement réglementée.

En conséquence, l'établissement se décharge de toute responsabilité en cas d'incident sanitaire lié à la sortie des plats cuisinés ou réfrigérés.

### **Le régime des sorties**

Les entrées et les sorties des internes et des parents se font exclusivement par l'entrée principale du lycée, y compris le mercredi **(jusqu'à 17h15)** ; elles n'ont lieu côté internat que le dimanche soir entre **18h et 19h**.





Toute sortie doit être impérativement signalée au bureau de la vie scolaire.

Les parents doivent signaler à la vie scolaire **(avant 9h30 par téléphone, télécopie ou Pronote)** l'absence éventuelle de leur enfant. Pour **les sorties exceptionnelles, une demande écrite à la Proviseure, datée et signée des parents ou du correspondant est exigée.**

Le mercredi, les sorties ont lieu exclusivement entre 13h00 et 14h au-delà aucune sortie ne sera autorisée. Le retour de l'interne se fait impérativement à partir de 17h00 jusqu'à 17h15 précises.

## **LES CONSIGNES DE SECURITE**

Il est formellement interdit :

-  D'introduire à l'internat, tout alcool, tout produit illicite (stupéfiants...), tout objet dangereux (couteaux, bombes lacrymogène, pétard...)
-  Tout produit toxique ou inflammable.
-  De fumer dans les locaux (les chambres sont pourvues de détecteur de fumée).
-  D'utiliser de manière inopportune les systèmes de sécurité (alarmes, extincteurs...).



- ✚ D'installer des appareils électriques dont l'utilisation est strictement interdite
- ✚ D'installer du mobilier dans les couloirs (tables, chaises...)

Avant de partir en cours, l'interne devra systématiquement vérifier que :

- ✚ La porte du balcon est verrouillée et les lumières éteintes
- ✚ Qu'il n'y a aucun effet personnel sur le sol ni sur le lavabo (vêtements, livres, etc.)
- ✚ Aucun appareil électrique n'est en état de marche
- ✚ L'armoire cadenassée

***NB : l'établissement ne peut être tenu gardien des effets personnels des élèves et responsable des vols éventuels. Dans ces conditions, chacun doit s'interdire d'apporter au lycée des sommes d'argent trop importantes, des vêtements ou objets de valeur susceptibles de susciter la convoitise***

## LES SANCTIONS

Tout manquement ou faute (**retards répétitifs, non- respect des règles de l'internat**) fera, selon la gravité, l'objet de sanctions :

1. Avertissement (lettre aux parents)
2. Privation de sortie le mercredi après-midi
3. Exclusion temporaire
4. Exclusion définitive



